EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **25 septembre 2015 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt cinq septembre deux mille quinze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 18 septembre 2015, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Christine DULAC-ROUGERIE à Monique BONNET, Isabelle LAVEST à Manuela FERREIRA DE SOUSA, Gérard BOHNER à Jean-Christophe CERVANTES, Dominique BRIAT à Pascal GUITTARD, Magali GALLAIS à Nicole PRIEUX, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Isabelle PADOVANI à Antoine RECHAGNEUX**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

M. le Maire suspend la séance à 18h10 suite à l'intervention des manifestants des Ateliers de Construction du Centre. M. le Maire reprend la séance à 18h40 après avoir vérifié que le quorum est atteint.
M. Jean-Pierre LAVIGNE arrive pendant la suspension de séance.
M. Jean-Luc BLANC arrive pendant le débat de la question n°1.
M. Jérôme GODARD donne pouvoir à M. Philippe BOHELAY et quitte la séance avant le vote de la question n°4.
M. le Maire suspend la séance à la demande de M. BRENAS à 21h05 après le vote de la question n°4. M. le Maire reprend la séance à 21h10 après avoir vérifié que le quorum est atteint.
M. Antoine RECHAGNEUX quitte la séance avec le pouvoir de Mme Isabelle PADOVANI avant le vote de la question n°5 sans laisser de pouvoir.
M. Simon POURRET donne pouvoir à M. Grégory BERNARD et quitte la séance avant le vote de la question n°8.
M. le Maire suspend la séance à 22h35 pendant le débat de la question n°8. M. le Maire reprend la séance à 22h40 après avoir vérifié que le quorum est atteint.
M. Alain LAFFONT (donne pouvoir à M. Florent NARANJO) et Mme SylvianeTARDIEU (donne pouvoir à M. Pierre MIQUEL) quittent la séance avant le vote de la question n°9.
Mesdames et Messieurs François BARRIERE, Géraldine BASTIEN, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Edith CANDELIER, Louis COUSTES, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Christiane JALICON, Jean-Pierre LAVIGNE, Fabienne MONTEL et Didier MULLER quittent la séance avant le vote de la question n°10 sans laisser de pouvoir.

Rapport N° 50

CRÉATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE DES MÉDECINS TERRITORIAUX

Exposé des motifs :

Afin de répondre à ses obligations en matière de médecine préventive, la Ville de Clermont-Ferrand compte parmi ses effectifs deux médecins de prévention, rattachés au Service Prévention et santé au travail de la Direction des Relations sociales et de l'organisation.

Ils ont pour mission d'assurer la surveillance médicale des agents de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale de Clermont-Ferrand, de vérifier la compatibilité de l'état de santé des agents avec les conditions de travail liées au poste occupé, de conseiller l'autorité territoriale sur les mesures à mettre en œuvre dans le domaine de la santé et de la sécurité et enfin de mener des actions dans le cadre de leur tiers-temps (visite des lieux de travail, études de poste, surveillance générale de l'hygiène dans la collectivité...).

Actuellement, les médecins de prévention ne sont pas recrutés par la Ville et le CCAS de Clermont-Ferrand, mais par le Centre Hospitalier Universitaire de Clermont-Ferrand qui les met à disposition de la Ville et du CCAS. Néanmoins, le CHU a récemment indiqué qu'il souhaitait désormais mettre fin de manière progressive à ce système de mise à disposition.

En conséquence, afin d'assurer la continuité des missions essentielles de médecine préventive et de prévenir le départ par réintégration au CHU d'un des deux médecins, la Ville de Clermont-Ferrand souhaite procéder à la création d'un poste de médecin de prévention afin d'assurer, elle-même, le remplacement du poste laissé vacant.

Dans ce cadre, il convient que le Conseil Municipal de la Ville délibère afin de pouvoir octroyer un régime indemnitaire aux médecins territoriaux.

Dispositions générales :

Il est proposé, en accord avec votre Commission, qu'un nouveau régime indemnitaire soit appliqué à l'ensemble des agents publics occupant un poste permanent de médecin au sein de la commune, qu'ils soient stagiaires, titulaires ou non titulaires relevant de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984, selon les règles ci-après :

- INDEMNITE SPECIALE

Références : Décret n°73-964 du 11 octobre 1973 et arrêté du 30 juillet 2008
Attribution : le montant annuel ne pourra excéder annuellement le double du taux moyen fixé par grade.

- INDEMNITE DE TECHNICITE

Références : Décret n°91-657 du 15 juillet 1991 et arrêté du 30 juillet 2008

Attribution : le montant annuel ne pourra excéder annuellement le double du taux moyen fixé par grade.

D E L I B E R A T I ON

Les présentes propositions, mises aux voix, sont adaptées à l'unanimité et converties en délibération.
Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 21 octobre 2015,
Le Maire,

Olivier BIANCHI